

*Emprunt supplémentaire—Loi*

● (1610)

Mais quand il y a des valeurs réelles, quand il y a des travaux publics à effectuer, pourquoi ne prend-on pas la méthode suggérée par les créditistes du prix sans intérêt, des crédits consentis par la Banque du Canada. S'il en coûte un milliard de dollars, la Banque du Canada est capable d'écrire les chiffres aussi bien que n'importe quel Américain en se fondant sur les mêmes valeurs, quitte à rembourser selon la dépréciation des travaux accomplis, si ces travaux sont d'une durée de 25, 30, 40 ou 50 ans. Que le gouvernement rembourse pendant cette période-là afin qu'il y ait plus de crédit en circulation et un plus grand nombre de réalisations au Canada.

Le gouvernement stipule aussi qu'en plus des travaux publics il y aura des fins générales. Ça veut dire quoi, des fins générales? Former une commission anti-inflation afin de payer la bureaucratie requise dans d'autres domaines? Mais ce projet de loi, monsieur l'Orateur, c'est un bill qui engendre l'inflation, parce que si le gouvernement recourt à des prêts ou à des emprunts qui porteront intérêt à des taux de 10, 10½, 10¾, et même 11 p. 100 sur des périodes de 20, 25 ans, comme le récent emprunt de M. Bourassa du Québec, 200 millions aux États-Unis, à 10 p. 100, sur 25 ans, ce qui signifie que dans 25 ans nous paierons en intérêt seulement 250 millions, et nous devrons encore 200 millions en capital. Si ce n'est pas cela l'inflation, monsieur l'Orateur, je me demande ce que c'est.

Et le gouvernement s'amuse à dire aux gens, aux travailleurs, de modérer leurs demandes, leurs réclamations, pour combattre l'inflation. Pendant ce temps-là, on encourage le système qui donne naissance à l'inflation, on l'encourage à des taux d'intérêt trop élevés, à des taux d'intérêt épouvantables, et on n'a pas le courage de décourager les exploités financiers du peuple canadien, des provinces canadiennes.

Hier soir encore, nous apprenions aux nouvelles locales, outaouaises, que la municipalité de Hull s'appête à hausser son taux de la taxe de 28.5 p. 100. Le gouvernement ne dit rien. M. Jean-Luc Pepin n'aura pas dit un mot non plus. On permet aux municipalités, aux provinces d'augmenter les taux de taxes de 20, 25, 30 p. 100. Le gaz naturel, au Canada, sera augmenté de 30 p. 100. On trouve des raisons précises, des raisons pour permettre que des organisations augmentent leurs prix, alors que les ouvriers, eux, les travailleurs, n'auront pas le droit d'avoir d'augmentation supérieure à 12 p. 100.

C'est là, monsieur l'Orateur, une déféction du système, et je dis au ministre des Finances (M. Macdonald) que jamais il ne meta l'inflation par des bills tel celui que nous avons en main, le bill C-80. Jamais il ne meta l'inflation tant et aussi longtemps que les contrôleurs de l'argent et du crédit ne seront pas contrôlés. Ce sont les premiers à être contrôlés, mais le ministre des Finances fait la sourde oreille, n'écoute pas, n'entend pas, cela ne lui fait ni chaud ni froid, pour autant que le public canadien se laisse endormir par des projets de loi qui permettent au gouvernement, sous prétexte d'œuvres nécessaires au Canada, d'enliser davantage la population du Canada.

Monsieur l'Orateur, le bill C-80, parce que le gouvernement a la majorité, va passer. Il y a eu discussion entre les «house leaders» pour que ce projet de loi soit préparé et présenté. Ce n'est pas un complément, ce n'est pas une nouvelle invention. Dans le projet de loi C-69, les choses n'étaient pas clairement établies, n'étaient pas tellement constitutionnelles, alors que le bill C-80 est constitutionnel, donnant au gouvernement la permission d'emprunter

jusqu'à deux milliards de dollars, mais le ministre, je voudrais que le ministre nous dise où il va emprunter, de quelle façon il va emprunter et pour quels motifs les travaux publics mis à part, il effectuera ces emprunts?

Monsieur l'Orateur, ce serait bon que nous sachions une fois pour toutes à quelles fins servent les emprunts que le gouvernement projette de faire. Est-ce que le gouvernement empruntera de la Banque du Canada sans intérêt, ou à un taux d'intérêt couvrant l'administration. Est-ce que le gouvernement empruntera des banques à charte, ou ira-t-il emprunter aux États-Unis? Ce serait bon que le ministre prenne note de ces trois points: la Banque du Canada, le système bancaire canadien, ou bien les financiers américains. Où emprunterons-nous, pour quelle période de temps, et à quel taux d'intérêt?

[Traduction]

**M. l'Orateur adjoint:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Laniel.)

Sur l'article 2—*Pouvoir d'emprunter 2 milliards de dollars pour travaux publics et fins générales*

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur le président, puis-je apporter une petite correction aux chiffres que j'ai fait verser au compte rendu à l'étape de la deuxième lecture? Je voudrais les mettre à jour. J'ai dit que la dette impayée au 12 novembre était d'environ 37 milliards. Selon le rapport de la Banque du Canada du 4 décembre, la dette globale était de 38,041 millions de dollars le 3 décembre 1975. Elle comprenait 6,200 millions en bons du Trésor, 15,939 millions en obligations d'épargne du Canada et 15,902 millions en toutes autres valeurs directes et garanties.

Si je tiens à faire consigner ces chiffres, c'est que je veux signaler la prépondérance des obligations d'épargne du gouvernement. Nous connaissons le taux d'intérêt moyen que ces obligations sont censées rapporter: un peu moins de 10 p. 100 au cours des dix prochaines années environ, et peut-être même pendant plus longtemps. On parle de taux d'intérêt inférieurs pour le logement. Comment cela sera-t-il possible? Le gouvernement s'est mis cette année dans une mauvaise situation en émettant des obligations d'épargne du Canada rapportant environ 10 p. 100 pendant plus de 10 ans. Si j'ajoute à cela les frais d'administration, je ne vois vraiment pas comment le taux d'intérêt sur les prêts du gouvernement fédéral pourrait être inférieur à 11.5 p. 100, à moins que les acquéreurs d'obligations ne s'empres-sent de les réaliser parce qu'ils ne veulent pas les garder pour accumuler les intérêts.

J'aimerais voir une diversification un peu plus grande. Les campagnes de vente d'obligations d'épargne fournissent au gouvernement des liquidités à court terme. Évidemment, les obligations sont plus intéressantes pour les investisseurs, car pour chaque obligation de \$100 qu'ils gardent, ils touchent à peu près 10c. par dollar puisqu'ils peuvent encaisser ces obligations immédiatement à la banque. En fait, peut-être une obligation au porteur est-elle plus facile à changer à l'heure actuelle à l'extérieur d'une banque qu'un billet de \$100. Quelqu'un a-t-il essayé dernièrement de faire accepter un billet de \$100 dans un magasin général ou un commerce?

**Une voix:** On ne le peut pas.